

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 137/2021

**Objet : Dotation de
solidarité Communautaire
pour l'exercice 2021**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 29 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juillet 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, DARASSE Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : YTIER-CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel (*absent ayant donné pouvoir à Mme CHABAUD Corinne*)

Pour la Commune de CHATEAURENARD : LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à Mme ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à M. JULLIEN*).

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné pouvoir à Mme CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge (*absent ayant donné pouvoir à Mme YTIER CLARETON Angélique*).

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à M. Yves PICARDA*), ALIZARD Dominique (*absent ayant donné pouvoir à M. Yves PICARDA*).

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à M. Max GILLES*).

ABSENTS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François.

Secrétaire de séance : M. Max GILLES.

Mme la Présidente expose que l'enveloppe de dotation de solidarité inscrite au budget 2021 s'élève à 3 000 000 € soit un montant identique à l'enveloppe 2021 (avant déduction de la part communale des aides aux commerces). Le bureau lors de sa réunion du 15 juillet dernier a examiné les propositions présentées en commission des Finances lors de la préparation budgétaire.

Pour mémoire, les critères appliqués en 2020 (identiques à ceux appliqués depuis 2014, dans les mêmes conditions de proportionnalité par rapport aux enveloppes votées) étaient les suivants :

- répartition d'une première enveloppe de 1 500 000 € en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de potentiel financier par rapport à la strate de la commune

- attribution d'une part fixe de 75 000 € aux communes,
- répartition du solde sur la base du critère population pondérée par l'écart rela

Ces critères répondaient à une volonté de prise en compte de plusieurs niveaux de solidarité et péréquation entre les communes. Le critère population pondérée par l'écart relatif de potentiel financier par rapport à la strate de la commune a fait l'objet d'une observation en 2020 de la Préfecture, considérant qu'il devait être pris en compte, à hauteur minimale de 35% avec le critère de population pondérée par le revenu par habitant, le potentiel financier non par rapport à la strate mais par rapport aux communes entre elles.

Afin de tenir compte de cette observation tout en prenant en compte la volonté de rester sur une prise en compte des différents niveaux de solidarité, le Bureau s'est favorablement prononcé sur la proposition suivante, (répondant à l'obligation de prise en compte à hauteur minimale de 35% des critères de population pondérée par le potentiel financier des communes entre elles et par le revenu par habitant) :

- ✓ répartition d'une enveloppe de 525 000 € en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de potentiel financier des communes entre elles,
- ✓ répartition d'une enveloppe de 525 000 € en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de revenu par habitant,
- ✓ modulation de la part fixe par tranche de population : 95 000 € pour les communes au-delà de 10 000 habitants, 75 000 € pour les communes au-delà de 5 000 habitants, 73 000 € pour les communes en deçà de 5 000 habitants,
- ✓ le solde en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de potentiel financier par rapport à la strate de la commune.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

CONSIDERANT l'enveloppe de 3 000 000 € inscrite au budget 2021,

CONSIDERANT la répartition proposée

APPROUVE le versement aux communes, pour l'exercice 2021, d'une Dotation de Solidarité d'un montant global de 3 000 000 €,

APPROUVE la répartition par communes suivante de cette dotation de solidarité 2021, découlant des critères de répartition ci-dessus exposés :

BARBENTANE	222 626
CABANNES	227 112
CHATEAURENARD	659 219
EYRAGUES	233 503
GRAVESON	263 450
MAILLANE	167 396
MOLLEGES	158 865
NOVES	282 391
ORGON	144 136
PLAN D'ORGON	159 573
ROGNONAS	206 755
ST-ANDIOL	176 990
VERQUIERES	97 984

Membres en exercice : 42
 Votants : 40
 Votes pour : 38
 Votes contre : 0
 Abstentions : 2

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 29 juillet 2021

Pour Extrait Conforme,
 La Présidente,
 Corinne CHABAUD

